

Site Natura 2000 « Bois des Réerves, des Usages et de Montgé »

Réunion du Comité de Pilotage du 4 décembre 2019

Ordre du jour :

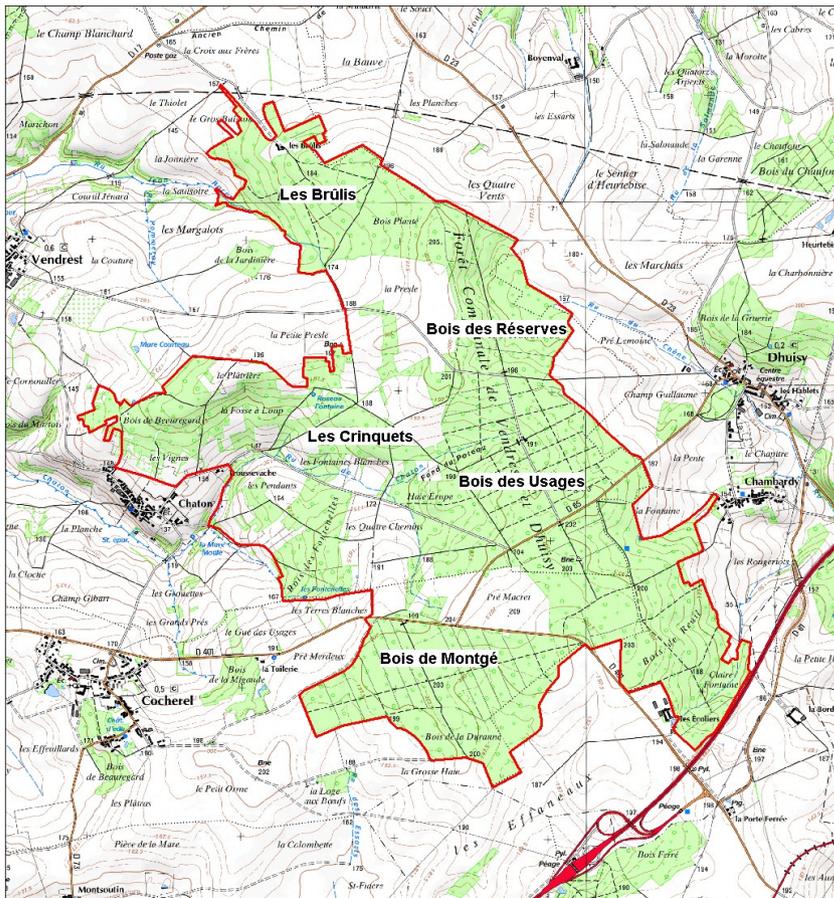
- Résultats de la campagne de suivi 2019 des populations de sonneurs à ventre jaune et bilan des 3 années de suivi (2017 à 2019)
- Animation de la mise en œuvre du DOCOB : bilan et perspectives
- Questions diverses

Site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »



Présentation du site Natura 2000

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 1102006 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » (77)



Périmètre du site Natura 2000



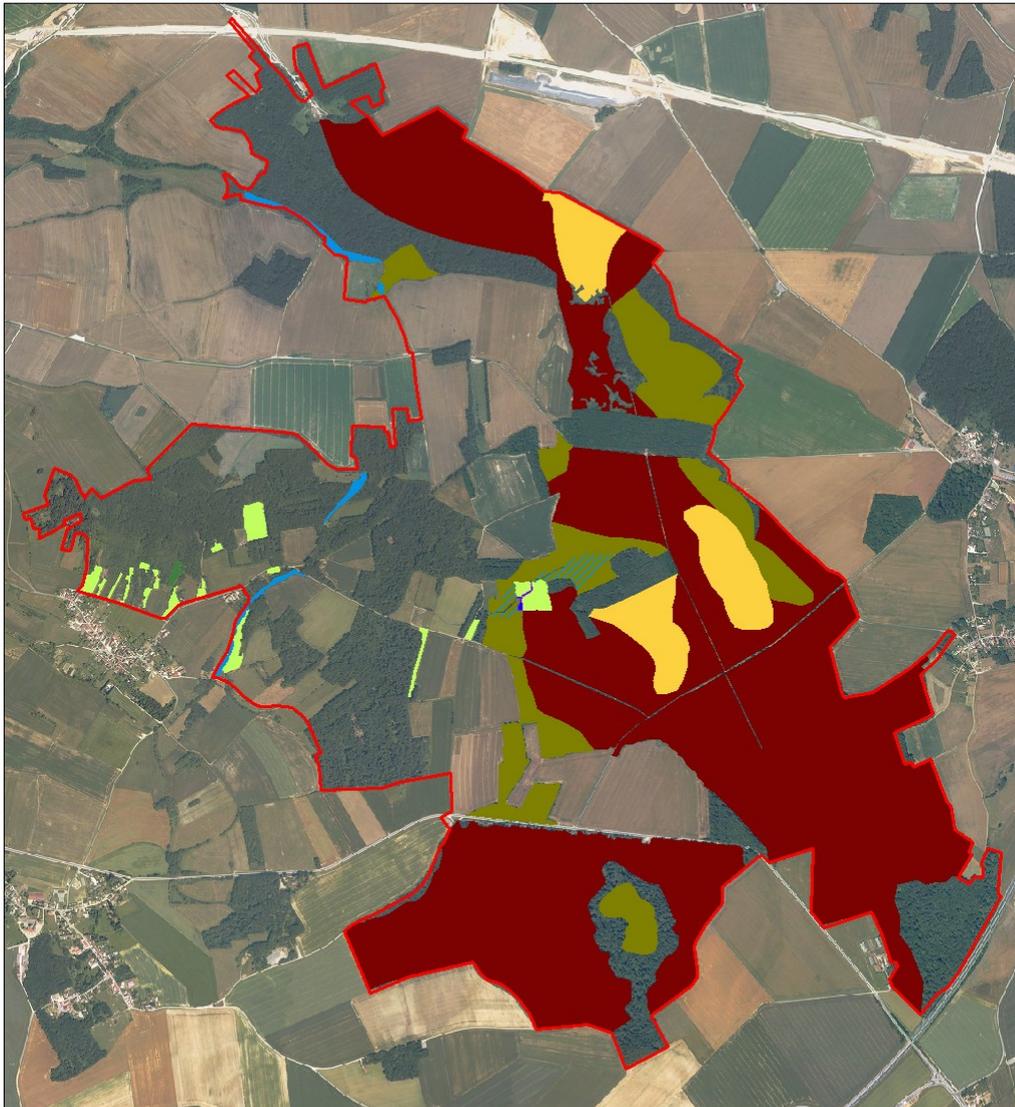
Rappels :

- ZSC de 863 ha désignée par arrêté ministériel du 17/04/14
- Ensemble de milieux diversifiés : 8 habitats d'intérêt communautaire occupant 50 % de la surface du site.
- 4 espèces d'intérêt communautaire dont le Sonneur à ventre jaune ayant justifié la désignation du site.
- Objectifs prioritaires : Préserver et développer la population de Sonneur à ventre jaune.
- Approbation du DOCOB par arrêté préfectoral du 09/09/13.



Site Natura 2000 des Bois des Réserves, des Usages et de Montgé

- 8 habitats d'intérêt communautaire qui représentent environ la moitié de la surface totale du site. Habitats majoritairement présents à l'est du site au niveau des boisements.
- Habitats à enjeux forts :



Prairie sèche (BIOTOPE, 2011)



Chênaie pédonculéo neutrophile (BIOTOPE, 2011)



Pelouse calcaire (BIOTOPE, 2012)

▭ Périmètre du site Natura 2000

Végétations des zones boisées et arbustives

- ▭ Frênaie-chênaie subatlantique à Primevère (Code NATURA 2000 : 9160)
- ▭ Hêtre-chênaie acidophile (Code NATURA 2000 : 9120)
- ▭ Hêtre-chênaie neutrophile à acidocline (Code NATURA 2000 : 9130)

Végétations des zones ouvertes

- ▭ Pelouse calcaire (Code NATURA 2000 : 6210)
- ▭ Prairie mésophile ou mésohygrophile de fauche (Code NATURA 2000 : 6510)

Végétations des zones humides

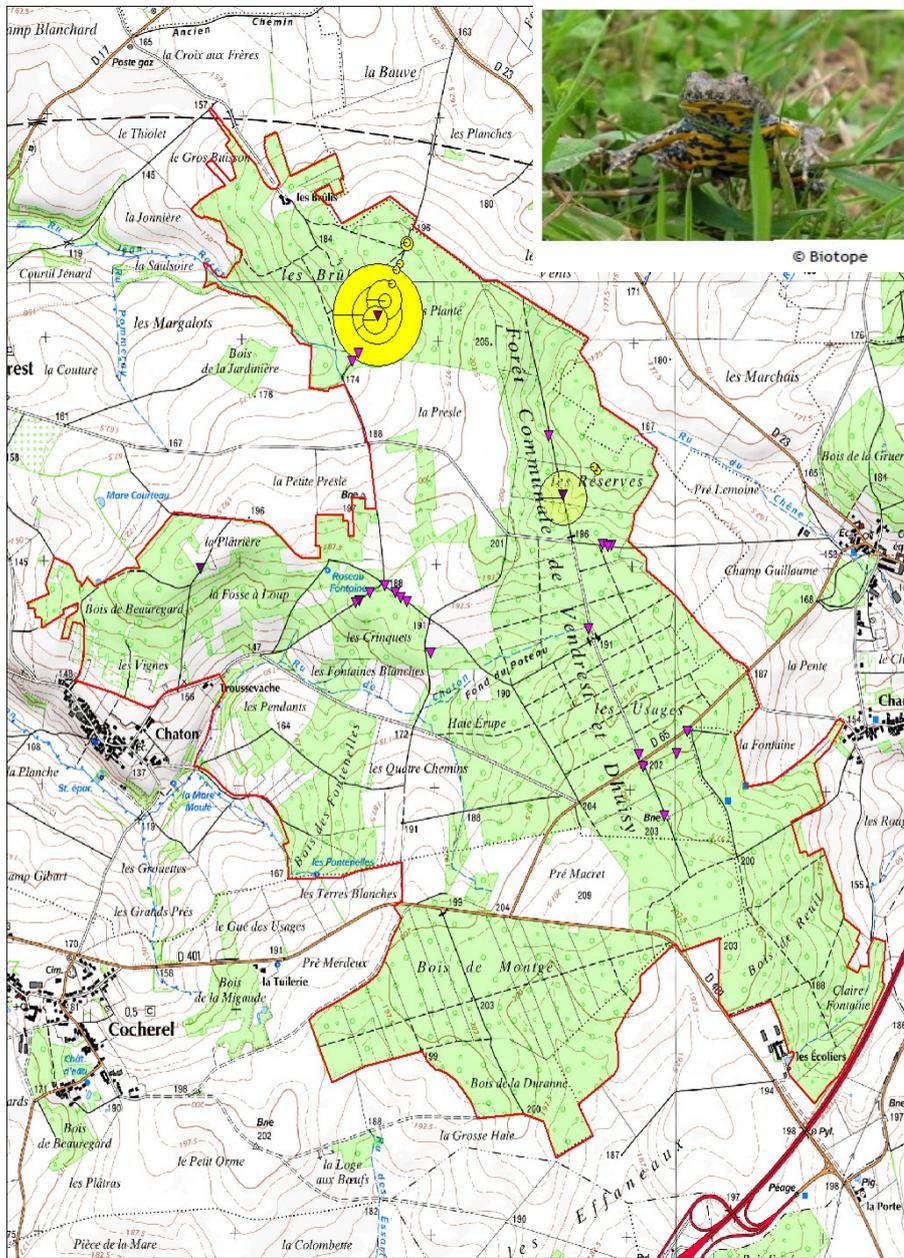
- ▭ Aulnaie-frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux (Code NATURA 2000 : 91E0*)
- ▭ Formation à Potamot (Code NATURA 2000 : 3150)
- ▭ Mégaphorbiaie (Code NATURA 2000 : 6430)

* : Habitat prioritaire



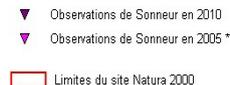
Sources : DRIEE IDF, BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN orthophotos

Site Natura 2000 des Bois des Réserves, des Usages et de Montgé



© Biotope

Effectifs du Sonneur à ventre jaune en 2011



* Faute de coordonnées GPS suffisantes, les points sont proximaux et basés sur la carte en annexe du rapport correspondant.

Sources : DRIEE IDF, BIOTOPE
Cartographie : BIOTOPE, 2012.
Fond : IGN scan 2S

- Une des populations de Sonneur à ventre jaune les plus importantes d'Ile-de-France : une centaine d'individus. Fortement vulnérable à l'extinction du fait de sa situation en limite d'aire de répartition.

- 2 espèces de chauve-souris d'IC : Grand-Murin et Grand Rhinolophe



Milieus favorables : boisements et zones bocagères

- Un insecte, le Lucane cerf-volant
Milieu favorable : vieux boisements de feuillus.



© BIOTOPE

Site Natura 2000 des Bois des Réerves, des Usages et de Montgé

Objectifs de conservation du site

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemples de mesures de gestion
Sonneur à ventre jaune	Préserver et développer la population de Sonneur à ventre jaune	Entretien des haies et des mares, notamment en prairies Préserver les micro-habitats temporaires (mise en défens) Ne pas combler les ornières Maintenir une mosaïque de milieux favorables au Sonneur à ventre jaune Développer des pratiques de gestion sylvicole/agricole adaptées au bon état de conservation de la population de Sonneur à ventre jaune (maintien des prairies)
Pelouse calcaire Prairie maigre de fauche	Maintenir voire améliorer la qualité des prairies d'intérêt communautaire	Maintenir et recréer des zones prairiales en adaptant les pratiques en faveur de la faune Maintenir et restaurer les pelouses sèches Maintenir et restaurer les prairies maigres de fauche Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage (haies, bosquets, arbres isolés, ...) Développer des pratiques de gestion extensive des milieux ouverts et des éléments fixes du paysage
Frênaie-chênaie subatlantique à Primevère élevée Aulnaies-Frênaies Hêtraies-chênaies acidiphiles atlantiques à Houx Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois	Maintenir voire améliorer la qualité écologique des milieux forestiers	Pratiquer une gestion favorable au maintien des boisements alluviaux d'intérêt communautaire Favoriser les îlots de sénescence (à distance des chemins) Maintenir des secteurs présentant d'importantes quantités de bois mort Maintenir la diversité des formations végétales sur le site et favoriser leur bon état de conservation
Mégaphorbiaie Formation aquatique à potamot	Maintenir voire améliorer la qualité des milieux ouverts pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (hors prairies d'intérêt communautaire)	Favoriser l'entretien et la recréation de milieux ouverts à caractère humide Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage (haies, bosquets, arbres isolés, ...) Développer des pratiques de gestion extensive des milieux ouverts et des éléments fixes du paysage
Grand Rhinolophe, Grand Murin	Préserver les populations de chauves-souris d'intérêt communautaire	Maintenir la diversité des formations végétales sur le site et favoriser leur bon état de conservation
Lucane cerf-volant	Maintenir voire améliorer la qualité écologique des milieux forestiers	Favoriser les îlots de sénescence (à distance des chemins) Maintenir des secteurs présentant d'importantes quantités de bois mort



Etude des populations de Sonneur à
ventre jaune (*Bombina variegata*)
Site Natura 2000 FR1102006
« Bois des Réserves, des Usages et
de Montgé »
Année 2019

Secteurs prospectés - 2017

Légende

Vendrest



Google Earth

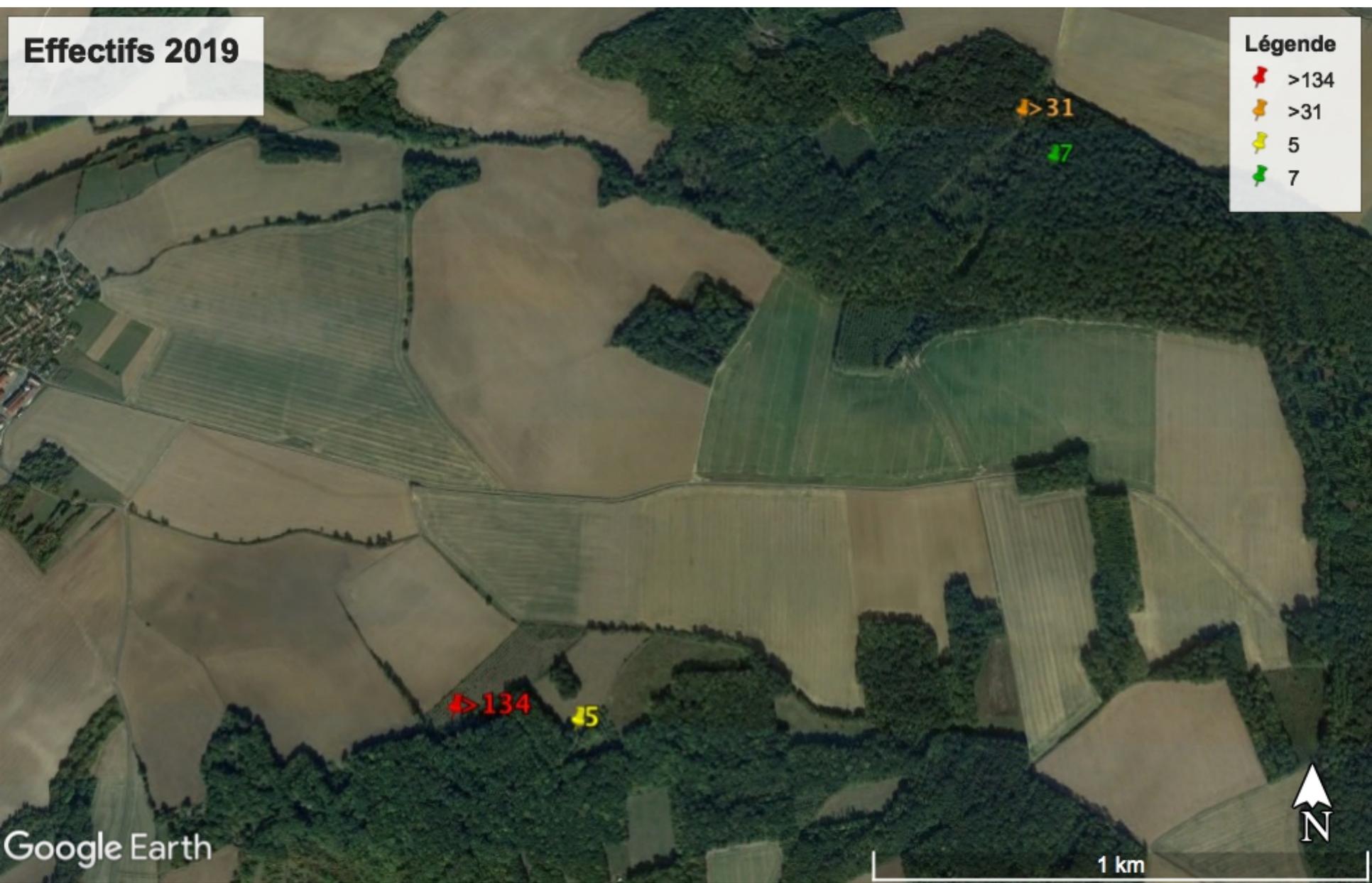


1 km

Effectifs 2019

Légende

- >134
- >31
- 5
- 7



Google Earth

1 km



Reproduction 2019

Légende



Google Earth

1 km





Secteur : Brûlis 1

	Brûlis 1				
	A	M	F	I	TOTAL
23/05	>31				>31
2/07	0				0
10/09	0				0

- Reproduction impossible à prouver
- Aucun individu contactés lors des 2^{ème} et 3^{ème} passages
- Températures caniculaires en fin de printemps et été = aucun site en eau
- Menaces réelles sur le site : le drainage et le comblement d'ornières continuent de manière inquiétante sur ce secteur = conséquences visibles = URGENCE
- Fermeture globale des milieux encore favorables au sein de la parcelle



Secteur : Brûlis 1 : 2018

		Brûlis 1			
	A	M	F	I	TOTAL
28/05	>39				>39
20/06	52				52
25/07	3				3

- Reproduction probable (têtards)
- Effectifs très fluctuant au cours de la saison
- Pluviométrie faible : très peu de sites de reproduction favorables
- Menaces réelles sur le site : le drainage et le comblement d'ornières continuent de manière inquiétante sur ce secteur = conséquences visibles = URGENCE
- Fermeture globale des milieux encore favorables au sein de la parcelle





Année 2016







Secteur : Brûlis 2

	Brûlis 2				
	A	M	F	J	TOTAL
23/05	7				7
2/07	0				0
10/09	0				0

- Très faibles effectifs en début de saison lié au manque d'eau
- Milieux de reproduction avec faible hauteur d'eau
- Aucune reproduction constatée



Secteur : Brûlis 2 : 2018

	Brûlis 2				
	A	M	F	J	TOTAL
28/05	5				5
20/06	4				4
25/07	0				0

- Effectif décroissant dans la saison (manque d'eau)
- Milieux de reproduction avec faible hauteur d'eau
- Aucune reproduction constatée





Secteur : Mare prairiale

		La Platrière			
	A	M	F	J	TOTAL
23/05	5				5
2/07	0				0
10/09	0				0

- Reproduction impossible à prouver
- Mare à sec en juillet
- Secteur à fort potentiel
- Capture très compliquée sur le site (nombreuses cachettes)



Secteur : Mare prairiale : 2018

		La Platrière			
	A	M	F	J	TOTAL
28/05	15				15
20/06	6				6
25/07	0				0

- Reproduction probable
- Mare à sec en juillet
- Secteur à fort potentiel
- Pontes observées
- Capture très compliquée sur le site (nombreuses cachettes)







Secteur : Bois de Beauregard

		Beauregard			
	A	M	F	J	TOTAL
23/05	>134				>134
2/07	>48				>48
10/09	0				0

- Nouveau secteur favorable lié à une coupe à blanc en 2016
- Seulement la moitié des mares prospectée due à la fermeture végétale (intervention essentielle)
- Comblement de mares très favorables
- Même propriétaire que la parcelle des Brûlis
- **Reproduction impossible à prouver**



Secteur : Bois de Beauregard : 2018

	Beauregard				
	A	M	F	J	TOTAL
28/05	>63				>63
20/06	>43			>50	>93
25/07	>40			>20	>60

- Nouveau secteur favorable lié à une coupe à blanc en 2016
- Capture (et donc estimation) assez difficile
- Très forte dynamique végétale (intervention essentielle)
- Même propriétaire que la parcelle des Brûlis
- **Reproduction certaine en 2018**



















Résultats

- Prospection des secteurs les plus favorables à l'espèce et historiquement connus
- Températures caniculaires en fin de printemps / début d'été
- Aucune reproduction prouvée de manière certaine sur l'ensemble de la ZSC pour la première fois depuis le début du suivi.
- Sites de reproduction à sec début juillet sur la grande majorité des secteurs favorables
- Drainage, comblement et fermeture au Bois des Brûlis
- Fermeture de la Mare prairiale toujours plus importante chaque année (chute des effectifs) = intervention nécessaire
- Une fermeture végétale sur la plupart des secteurs favorables
- Fermeture inquiétante au niveau du Bois de Beauregard (prospections 2019 très compliquée = à peine la moitié des mares prospectée)







Pistes pour le futur

- Poursuivre le suivi des différents noyaux de population du site
- Questionnement autour du suivi CMR : intérêt scientifiquement / dérangement
- Intervention urgente auprès du propriétaire au Bois des Brûlis et Bois de Beauregard
- Mettre en place des mesures au niveau de la mare prairiale permettant de garantir la reproduction (creusement et mise en lumière) avant abandon total du site par l'espèce
- Restauration de corridors biologiques favorables à l'espèce entre la mare et les autres secteurs colonisés
- Restauration et création éventuelle de milieux favorables aux Brûlis 2
- Travail avec SNCF Réseau : bornage chemin des Brûlis + création de mares

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Site Natura 2000 des Bois des Réerves, des Usages et de Montgé

Evaluation des incidences

Dorine NOUALLET

***DDT 77 - Service Environnement
et Prévention des risques***

Les activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000 sont définies selon différentes listes

Liste nationale	Liste locale 1	Liste locale 2
Niveau national	Niveau départemental	
R414.19 du code de l'environnement	AP 2011/DDT/SEPR/110 AP 2012/DDT/SEPR/607	AP 2012/DDT/SEPR/608
<ul style="list-style-type: none"> - documents de planification soumis à évaluation environnementale - travaux/projets soumis à étude d'impact - stockage de déchets inertes soumis à autorisation en site N2000 - manifestation sportive délivrant un titre national ou international avec un budget > 1000 000 € - (...) 	<ul style="list-style-type: none"> - déclaration préalable de travaux pour coupe ou abattage d'arbres - stockage de déchets inertes soumis à autorisation à moins de 1km d'un site N2000 - manifestation sportive regroupant plus de 300 personnes - (...) 	<ul style="list-style-type: none"> - création de voie forestière pour passage de grumiers - création de places de dépôt stabilisée - retournement de prairie - assèchement de ZH > 0,01ha - création de chemin/sentier pédestre - (...)

Une clause filet → une activité ou un document ne faisant partie d'aucune liste.

Plus d'informations sur les différentes activités soumises à EIN : <http://seine-et-marne.n2000.fr/>

Principes de l'évaluation d'incidences

L'objectif de l'EIN est de concilier les enjeux environnementaux du site avec le projet

L'EIN doit être :

- proportionnée aux enjeux du site et à l'envergure de l'activité ;
- examiner l'ensemble des aspects de l'activité ;
- permettre de s'assurer de la conformité des projets avec les objectifs de conservation des sites ;
- ciblée sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- de la responsabilité du pétitionnaire : elle est à sa charge.

Dispense d'EIN pour les contrats et les signataires de chartes Natura 2000

Un projet portant atteinte à l'intégrité d'un site N2000 ne peut être autorisé que sous trois conditions :

- x absence de solutions alternatives ;
- x raisons impératives d'intérêt public majeur ;
- x mesures compensatoires pour préserver la cohérence globale du réseau Natura 2000.

→ Information de la commission européenne.

Le contenu de l'EIN2000

L'évaluation présente successivement :

1. description du projet avec une carte de situation ;
2. état de conservation des habitats et des espèces et objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs ;
3. analyse démontrant les effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, du projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces ;
4. mesures envisagées et estimation des dépenses correspondantes pour supprimer ou réduire les effets ;
5. conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet à l'intégrité du site Natura 2000.

L'animateur du site peut accompagner le pétitionnaire pour effectuer l'étude d'incidence Natura 2000

Des outils d'aides sont mis à disposition des pétitionnaires :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/>

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Nom du projet	
---------------	--

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, suivi du décret n°2011-966 du 16 août 2011, mettent en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, deux listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, ou est relativement éloigné, l'évaluation est terminée

Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :

Liste nationale (décret du 9 avril 2010) : item n°

Liste locale 1 (arrêté préfectoral 10 avril 2011) : item n°

Liste locale 2 (2e décret du 16/08/11) : item n° (à venir)

ETAPE 1 – Mon projet et Natura 2000

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc...).

.....

.....

b. Localisation du projet et cartographie

Joindre une **carte de localisation** précise du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e (comportant un titre explicite, une légende, une échelle, et une orientation) et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc...), dont l'échelle doit être exploitable lors de l'instruction¹.

Si le projet concerne 2 départements, un dossier doit être déposé par administration compétente.

Le projet est situé :

Nom de la commune : N° Département :

Lieu-dit :

1 Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

2

Bilan 2019

- Randonnée pedestre La rando des 3 chateaux « Les Mystères de l'Ourcq » le 14 avril 2019
- Cas des activités soumises à EIN mais services instructeurs « extérieurs » à la DDT/Préfecture : DDT pas informée.



Référent départemental N2000

DDT 77 – Service Environnement et Prévention des Risques –
Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux Naturels.
288 rue Georges Clemenceau, Parc d'Activités - 77000 Vaux-le-Pénil
Adresse postale : B.P 596 - 77005 Melun cedex
<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/>

Jessica STONINA
Chargé de mission Natura 2000
jessica.stonina@seine-et-marne.gouv.fr

Dorine NOUALLET
Adjointe au chef de pôle
dorine.nouallet@seine-et-marne.gouv.fr

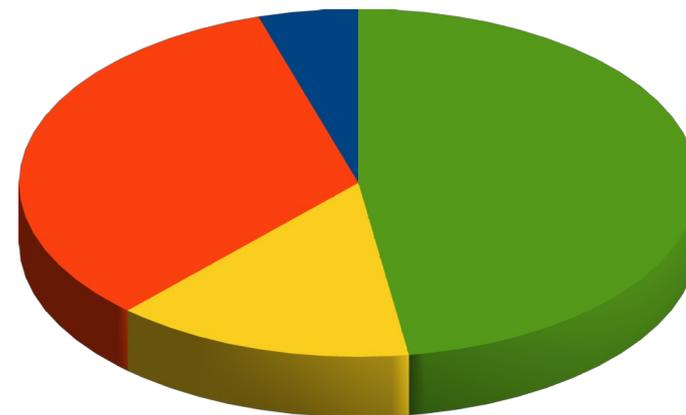
Site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »

ANIMATION DE LA MISE EN OEUVRE DU DOCOB 2017-2019

REPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION :
En moyenne 20 jours par an soit moins de 10% d'un temps plein

BUDGET (moyenne sur 3 ans) :
9 670 €/an dont 5 110 €/an pour le poste d'animation et 4 560 €/an pour le suivi scientifique

Financement réparti pour moitié entre FEADER et Etat



- Mise en œuvre de la contractualisation et assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
- Suivi scientifique et technique : suivi de la population de Sonneur à ventre jaune
- Information, communication, sensibilisation
- Gestion administrative et financière

Site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »

ANIMATION DE LA MISE EN OEUVRE DU DOCOB - Bilan 2017-2019

	Points forts	Points faibles
Gestion des habitats et des espèces Animation des MAEC et animation des contrats N2000	Principaux gestionnaires rencontrés sur la période 2013-2016. Émergence d'un projet de partenariat avec SNCF Réseau en 2019.	Pas de nouveaux engagements en dehors des 2 MAEC contractualisées en 2015 sur environ 5 ha. Réticence, voire méfiance, des propriétaires agricoles ou forestiers. Principaux sites de reproduction du Sonneur dans des parcelles forestières dont le propriétaire est hostile à la démarche N2000.
Suivi scientifique et technique Etude prospective de suivi des populations de Sonneur	Meilleures connaissances : acquisition de données sur près de 10 ans. Découverte en 2016 d'un nouveau site de reproduction.	
Information, communication, sensibilisation	Relai au niveau de l'OTC : projet de rallye-nature en 2017, stand d'information sur une étape de la rando des Mystères de l'Ourcq en 2019	Difficultés à toucher les propriétaires de bois.
Contribution à la bonne mise en œuvre de l'évaluation des incidences N2000	Mise en place d'une collaboration avec la mairie de Vendrest pour l'évaluation des incidences dans le cadre de coupes de bois.	Difficulté d'accès aux informations relatives aux projets soumis à évaluation des incidences

Site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »

ANIMATION DE LA MISE EN OEUVRE DU DOCOB

PERSPECTIVES pour les trois prochaines années (2017-2019)

- **Relancer la mise en œuvre d'actions de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.**
- **Rester vigilant sur l'évolution de l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces d'intérêt communautaire.**
- **Poursuivre la sensibilisation de la population locale à la démarche Natura 2000 et aux richesses naturelles du site**

Site Natura 2000 « Bois des Réerves, des Usages et de Montgé »

Réunion du Comité de Pilotage du 4 décembre 2019

Questions diverses